

Déclaration liminaire au CTMEN du 5 mai 2020

Monsieur le ministre,

Mesdames Messieurs les membres du CTM,

La FNEC-FP FO condamne l'irresponsabilité du gouvernement, qui, après avoir imposé le confinement comme seule solution possible, cherche à forcer les personnels à reprendre coûte que coûte dans des conditions qui ne correspondent qu'à un objectif : répondre aux intérêts du patronat.

Pour que nos collègues retrouvent le chemin des écoles et des établissements – et c'est ce que chacun souhaite - il faut que toutes les garanties soient données, que toutes les conditions de sécurité soient mises en application et donc respectées.

A ce propos, le CHSCT ministériel indique dans un avis voté par FO et la FSU : " *Le CHSCT M demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité.* "

Vous n'avez toujours pas apporté la moindre réponse écrite à cet avis. En tout état de cause, la FNEC FP-FO demande une réponse à l'avis avant vendredi 8 mai. En audience, vous confirmez que le dépistage généralisé ne sera pas mis en œuvre et que les personnels ne seront pas équipés de masques FFP, les seuls reconnus par le code du travail.

Il est donc évident que pour rouvrir les écoles les établissements et les services, les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour les personnels qui par ailleurs ont perdu toute confiance envers l'institution. Comment pourrait-il en être autrement alors que, pour certains, ils ont assuré l'accueil des enfants de soignants pendant de longues semaines sans aucune protection ?

La FNEC FP-FO maintient quant à elle ses exigences, contresignées par plus de 55.000 personnels : « *Nous voulons un dépistage systématique régulier, nous voulons des masques FFP.* »

Par ailleurs, le guide ministériel concernant la réouverture des écoles est paru. Aucune réponse n'est donnée aux questions que se posent les personnels :

- Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants en maternelle ?
- Comment éviter que les enfants touchent des objets et se les transmettent ?
- Comment les AESH, chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap, peuvent-ils travailler en respectant les distances de sécurité ?
- Comment organiser l'entrée et la sortie des écoles, où vont parfois se presser plusieurs centaines d'élèves et de parents alors que les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits ?

Liste non exhaustive !

Ce texte n'a pas de valeur juridique. Est-ce un protocole ou un guide ? Ce n'est pas clair.

Par ailleurs ses préconisations sont inapplicables.

Vous entendez les décliner dans les écoles et les établissements coûte que coûte, en vous défaussant sur les communes, départements et régions et les directeurs d'écoles, faisant donc porter sur ces derniers la responsabilité en cas de propagation de l'épidémie, ainsi que les personnels de direction et chefs de services. De même, les infirmières, les médecins, les assistantes sociales, que vous mettez en première ligne, refusent d'être garantes de protocoles locaux.

Le document n'était pas encore passé au CTM et au CHSCT M qu'il était déjà dans les mains des maires, accompagné d'un power point. Bref, c'est une marche accélérée pour modifier le statut de l'école, celui des directeurs et municipaliser les enseignants qui ne sont plus chargés d'enseigner.

A travers les consignes diverses et variées, parfois contradictoires, qui sont données d'un département à l'autre, d'une circonscription à l'autre, parfois d'une école à l'autre, il ressort de manière évidente que l'on va demander aux personnels de faire de la garderie. Ce n'est pas cela l'école publique. Ce n'est pas la mission de ses personnels, qui est d'instruire. Pour la FNEC FP-FO, les personnels de l'Education nationale ne sont pas des animateurs. Leurs statuts doivent être respectés.

Nous exigeons, avec notre confédération, l'abandon des ordonnances prises au titre de l'état d'urgence, notamment l'ordonnance remettant en cause le droit à congés, qui, dans notre ministère, concerne tous les personnels ATSS.

Le projet de décret présenté à ce CT ministériel éclaire parfaitement les intentions du gouvernement. En instaurant des formations communes ATSEM / enseignants il remet gravement en cause le statut de chacun de ces personnels et le cadre même de l'école maternelle publique. La FNEC FP-FO votera contre.

Pour conclure : la situation est intenable. Les maires, les uns après les autres annoncent qu'ils n'ouvriront pas leurs écoles, les parents d'élèves multiplient les pétitions contre cette réouverture, les polémiques s'enchaînent les unes après les autres.

Pour sortir de cet invraisemblable guêpier, le ministère n'a qu'une issue : respecter l'avis du CHSCTM, mettre enfin en œuvre le dépistage systématique des personnels et des élèves et garantir toutes les mesures de protection nécessaires.

La FNEC FP-FO, qui a déposé une procédure d'alerte, soutiendra tous les personnels, qui au vu des conditions sanitaires sur leurs établissements, seraient amenés légitimement à faire valoir leur droit de retrait à compter du 11 mai.

La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève qui court jusqu'au 30 mai.